

Nouveau propriétaire ou changement d'adresse

Si l'adresse de votre domicile ou résidence est différente de celle qui est inscrite sur votre compte de taxes, veuillez-nous en aviser par téléphone au 418-863-7706 ou par courriel à l'adresse suivante :

info@saint-athanase.com

VOTRE RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que les taxes municipales de son immeuble soient payées à la date d'échéance. Toute facture échue porte intérêt au taux annuel de **17 %**.

CHEMINEMENT DU COMPTE DE TAXES

Le compte de taxes est *expédié au(x) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité au moment de l'envoi*. Il est donc possible que vous receviez la facturation de la Municipalité d'un immeuble que vous avez vendu. Dans ces circonstances, nous vous demandons de l'acheminer au nouveau propriétaire de l'immeuble avec lequel vous avez fait la transaction. Ce geste permettra au nouvel acquéreur de faire tous les paiements requis avant la date d'échéance.

ARRÉRAGES ET SOLDES CRÉDITEURS

Vous constaterez que les arrérages et les soldes créditeurs apparaissent sur le compte de taxes courant. Les montants sont inclus sur le coupon du premier versement.

REÇU DE PAIEMENT DE TAXES

Aucun reçu de paiement de taxes ne vous sera remis à moins que votre paiement soit effectué en argent ou si vous en faites la demande au moment de votre paiement.

Municipalité de Saint-Athanase

Votre compte de taxes 2024

DATES D'ÉCHÉANCE

La municipalité de Saint-Athanase vous offre la possibilité d'acquitter votre compte de taxes en quatre (4) versements égaux, lorsque celui-ci est de 300 \$ et plus.

Pour l'année 2024, les échéances de paiement sont établies comme suit :

- 4 avril 2024 (jeudi)
- 6 juin 2024 (jeudi)
- 8 août 2024 (jeudi)
- 10 octobre 2024 (jeudi)

Si vous effectuez un versement après les dates d'échéance, veuillez communiquer avec la Municipalité au 418-863-7706, ou par courriel à info@saint-athanase.com, pour confirmer le montant à payer incluant les intérêts dus en date du paiement.



POUR TOUTE INFORMATION:

TÉLÉPHONE: 418-863-7706

TÉLÉCOPIEUR: 418-863-7707

info@saint-athanase.com

www.saint-athanase.com

Les points saillants du budget 2024

	2023 \$	2024 \$	% (-)
Budget de fonctionnement	1 101 000	1 070 000	(3%)
Assiette fiscale	26 146 000	34 176 500	3%
Valeur moyenne d'évaluation	65 693	95 739	45%
Taux taxe foncière	.8784	.9048	3%
Dépenses imposées	555 998	875 046	57%
Service incendie	38 634	39 206	1%
Frais de voirie locale	195 600	116 760	(41%)
Contrat d'entretien des chemins d'hiver	238 439	327 000	37%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Budget de fonctionnement équilibré pour l'année 2024 est de **1 070 000 \$**, avant les immobilisations, soit une baisse de **0.3 %** par rapport à l'année 2023. Cette baisse est attribuable, entre autres, aux versements prévus, en 2024, des redevances pour les éoliennes et pour la péréquation qui ont diminués de façon importante.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

- Selon les dernières données disponibles, le chiffre d'affaires de la Municipalité pour l'année 2022, soit le montant total de ses revenus réels, a connu une hausse de 1,03 % par rapport à 2021.

	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	912 997 \$	885 460 \$	807 845 \$
Surplus (Déficit)	81 642 \$	(207 \$)	66 948 \$

DÉPENSES IMPOSÉES

- Augmentation constante des dépenses imposées à la municipalité et qui sont hors de son contrôle comme, à titre d'exemples, les quote-parts versées à la MRC de Témiscouata pour divers services et à la RIDT pour le transport des déchets, du recyclage et l'entretien de l'ÉcoCentre; le service de police et d'incendie; les services professionnels occasionnés par le nouveau rôle triennal 2024-2025-2026, etc.

LISTE DES CONTRATS

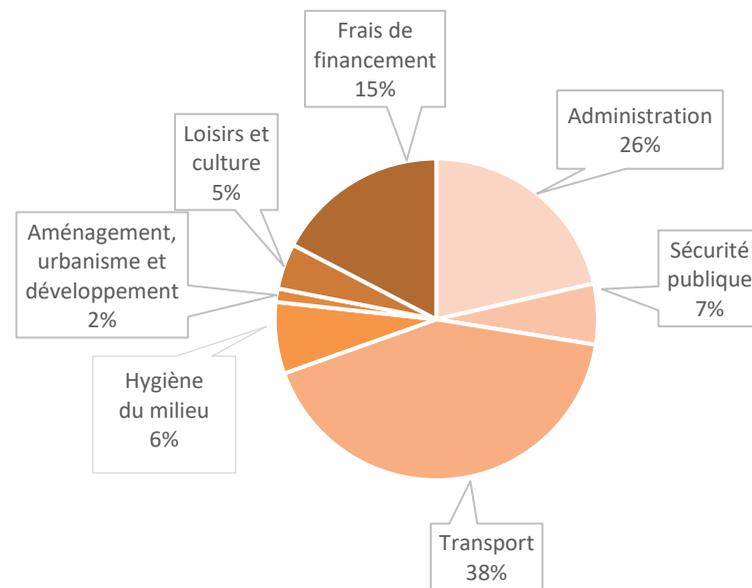
- La liste des contrats d'un montant supérieur à 25 000\$ qui ont été octroyés par la Municipalité en 2023 est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com sous l'onglet « Vie municipale / Politique de gestion contractuelle » ou au bureau municipal.

Revenus	2024 \$	2023 \$	% (-)
Taxes	582 848	385 985	51%
Paiement tenant lieu de taxes	6 400	8 500	(24%)
Autres revenus de sources locales	169 361	164 250	3%
Transferts	249 500	290 047	(13%)
Péréquation	61 891	109 518	(43%)
Surplus accumulé non affecté	-	142 700	-
Total des revenus	1 070 000	1 101 000	(2%)

Dépenses	2024 \$	2023 \$	% (-)
Administration générale	230 056	285 850	(5%)
Sécurité publique	65 562	79 299	6%
Transport	451 144	423 005	8%
Hygiène du milieu	77 256	65 759	3%
Aménagement, urbanisme et développement	14 400	17 099	(31%)
Loisirs et culture	49 267	54 883	6%
Frais de financement	182 315	163 800	(19%)
Total des dépenses	1 070 000	1 101 000	(2%)

Taux de taxe /100\$	2024	2023	%
Taux de base	.9048	.8784	3%
Règlement d'emprunt	.1242	.1242	0%
Service de police	.0869	.0869	0%
Loisir municipal	.0927	.0927	0%
Entretien des chemins d'hiver	.3290	.2350	40%

Répartition des dépenses 2024



Points saillants du budget 2023

- Diminution importante des revenus suite à une baisse prévue de subventions pour l'année 2024, et augmentation constante des dépenses dites incompressibles imposées à la Municipalité et qui sont hors de son contrôle comme, à titre d'exemples, les quote-parts versées à la MRC de Témiscouata, pour divers services, et à la RIDT pour le transport des déchets, du recyclage et l'entretien de l'ÉcoCentre; le service de police et d'incendie; les services de téléphonie et d'électricité, etc.
- Hausse des revenus de la taxe foncière d'environ 51% pour 2024, comparativement à une moyenne de 23% pour l'année 2023, dû au nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2024-2025-2026.
- Augmentation significative du coût relié au contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2023-2024, comparativement à la saison 2022-2023. Conséquence de cette augmentation et dans le but d'équilibrer son budget pour l'année 2024, la Municipalité n'avait aucune autre alternative que d'imposer encore cette année la taxe spéciale au taux de .3290 du 100\$ d'évaluation pour couvrir une partie de cette augmentation.
- Baisse importante (environ 50% comparativement à 2023) au niveau des subventions comme la péréquation ou les redevances pour les éoliennes qui impactent de façon significative le budget de la Municipalité au niveau de ses revenus.

Le Souper des acériculteurs

Le **25 mai 2024** aura lieu le souper des Acériculteurs de la Municipalité. Prenez note que pour la dernière année avant la démolition du Centre des loisirs, la soirée se déroulera à l'intérieur. Nous vous demandons de bien vouloir réserver le plus tôt possible vos places lorsque les invitations officielles seront envoyées au début du mois de mai, sans quoi, nous ne pourrions vous garantir de place lors du souper.

TAUX DE TAXATION DE SERVICE POUR 2024

Ordures et matières recyclables	200 \$
Chalet lac des Huards	100 \$
Vidange des installations septiques	120 \$
(Résidence et commerce)	
Vidange des installations septiques	60 \$
(Chalet saisonnier et érablière)	

Les taxes municipales peuvent être acquittées selon les modalités de paiement ci-après énumérées: En argent, par chèque, chèque postdaté ou par paiement direct au guichet des caisses Desjardins, par Accès D selon les coordonnées suivantes : **Nom du fournisseur:** Municipalité de Saint-Athanase, **Catégorie:** Taxes municipales, **Référence :** Matricule de 16 chiffres précédé de la lettre F.

SI VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT À ACCÈS D, VOUS DEVEZ VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DE VOTRE NUMÉRO MATRICULE AVEC CELUI APPARAISSANT SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

VALEUR FONCIÈRE IMPOSABLE

Le budget pour l'année 2024 a été préparé en se basant sur une assiette foncière imposable de 34 460 400 \$, en date du 28 novembre 2023, soit une hausse de 1,3% par rapport à l'année 2023. Elle est répartie comme suit :

- 192 résidentielles
- 144 agricoles – exploitations forestières
- 6 commerces et services
- 32 chalets, maisons de villégiatures
- 56 immeubles non-exploités

Valeur moyenne des immeubles : 96 181 \$ (hausse de 46%)

POPULATION

Selon le décret du 20 décembre 2023, le dénombrement de notre population a diminué de 20 citoyens en 2023. Elle se chiffre maintenant à **298 citoyens**.

Municipalité de Saint-Athanase
6081, chemin de l'Église
Saint-Athanase (Québec) G0L 2L0
Horaire du bureau municipal :
Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h
Le vendredi : 9 h à midi
De juin à septembre : Fermé le vendredi